Les mouvements sociaux en Suisse : diversité des trajectoires en fonction de la sélectivité étatique

Dominique Wisler

La Suisse passe être pour une démocratie tranquille. Elle semble être abriter des tumultes sociaux et des vagues de violence qui, de temps à autre, traversent ses grands voisins. Les passions politiques y paraissent comme absorbées par une disposition particulière. La "Suisse est une île", écrivait Paul Valéry. Sans doute le mythe d'une "république dans un état de nature" a-t-il été forgé au siècle des romantiques, mais, tenace, il continue d'alimenter les esprits [1]. Kurt Mayer s'est employé à expliquer la nature pacifique de la Suisse par l'absence de fractures sociales et un entrecroisement exceptionnel des affiliations religieuses et linguistiques entre les différents cantons [2]. D'autres, insistant au contraire sur l'existence de puissantes forces centrifuges, notamment culturelles, ont affirmé que l'étonnante stabilité politique suisse tient à l'existence d'accords non compétitifs passés entre les élites politiques (coalition gouvernementale, institutions favorisant les minorités comme le scrutin proportionnel, etc.) supposés exprimer une volonté politique d'éviter l'éclatement [3]. La Suisse, selon cette théorie, serait un cas de démocratie consociationnelle.

Ces deux théories formulées avant la révolte culturelle de 1968 n'ont pas connu la montée de mouvements sociaux dans les sociétés postindustrielles. Ces mouvements se sont articulés autour de nouveaux thèmes et ont émergé en principe en raison même de leur exclusion du système. La Suisse, comme Hanspeter Kriesi et ses collaborateurs ont pu le montrer, n'a pas fait exception et son niveau de mobilisation sociale a été durant les années 1970 et 1980, contrairement aux idées recues, largement comparable à celui de la France et de l'Allemagne [4]. Hanspeter Kriesi note cependant une relative modération stratégique de la part des mouvements suisses, il propose donc de l'interpréter à l'aide d'un modèle inspiré du pluralisme et qui décrit la Suisse comme un système politique "ouvert" [5]. En effet, selon ce modèle, le système politique suisse est "poreux" et fonctionne un peu comme une "éponge" : il comporte de nombreux points d'accès qui, finalement, absorbent les mouvements et les institutionnalisent rapidement. Non seulement les autorités politiques suisses ont une tradition intégrative (consociationnelle), mais le fédéralisme, la démocratie directe, l'indépendance du pilier juridique et la faiblesse de l'administration sont autant d'institutions qui facilitent l'apparition de

mouvements de contestation. En somme, le mythe d'une Suisse modérée réapparaît dans ce modèle par la petite porte de "l'ouverture" du système politique.

Les trajectoires très contrastées de deux mouvements sociaux, le mouvement séparatiste jurassien et le mouvement dit des autonomes urbains zurichois, sont à l'origine de cet article. Le mouvement autonome, mobilisé entre juin 1980 et mars 1982 dans la cité de Zwingli, s'est heurté à une répression peu commune (avec plus de 3000 arrestations) et a été un échec total. A l'opposé, le mouvement séparatiste jurassien parvint à obtenir la satisfaction partielle de ses revendications et, au terme d'une longue lutte, fut coopté par la Confédération avec la création d'un nouveau canton dans le nord de la région en 1979. L'"ouverture", visiblement, n'est donc que conditionnelle. Par conséquent, alors que les autonomes zurichois se sont radicalisés, la cooptation a entraîné un processus d'institutionnalisation du mouvement séparatiste. Il y a plus troublant encore pour l'argument de l'ouverture. Il semble en effet que l'attitude des autorités dans le contexte de ces deux mouvements ne fut pas en relation avec l'"envergure" des revendications. Le centre alternatif autogéré que réclamaient les autonomes était bien modeste à côté des revendications sécessionnistes jurassiennes véritable défi porté à la souveraineté bernoise. Il semble paradoxal que les demandes autonomes aient été bloquées par un système supposé en d'autres temps poreux, alors même que les revendications fondamentales jurassiennes profitaient d'une ouverture et étaient cooptées par le système. L'analyse du destin de ces deux mouvements nous permettra de reconsidérer le rôle joué par les institutions politiques suisses, notamment la démocratie directe [6] et le fédéralisme, et nous amènera à formuler une critique générale de l'argument de l'ouverture politique [7]. Il semble en effet temps de remplacer la vision dichotomique des institutions, considérées comme ouvertes ou fermées, par la notion de leur sélectivité.

Le mouvement jurassien : la cooptation et

l'institutionnalisation Le conflit jurassien remonte à l'attribution de la région du Jura francophone, auparavant rattachée à l'évêché de Bâle, au canton alémanique et réformé de Berne par le Traité de Vienne de 1815. Cette acquisition devait compenser la perte pour le canton de Berne de ses territoires-sujets vaudois et argoviens. De sérieuses frictions émergent entre les autorités libérales bernoises et la communauté catholique du nord du Jura au 19ème siècle, tandis que le facteur linguistique gagne en intensité plus tard, avec une pierre angulaire en 1948 lors de "l'affaire Moeckli" [8]. A la

segmentation religieuse et linguistique, s'ajoute une minorisation politique. Bien que les francophones soient sensiblement privilégiés dans l'exécutif bernois, avec 2 représentants sur 7, ils n'ont jamais été choisis dans le parti dominant du nord du Jura, des démocrates-chrétiens [9]. S'arc-boutant sur cette accumulation des segmentations, une organisation séparatiste née en 1949 - le Rassemblement Jurassien (RJ) - va entreprendre une campagne souvent virulente de mobilisation sociale et obtenir contre toute attente la création d'un canton du Jura dans le nord de la région le 1er janvier 1979.

Cette mobilisation décisive ne s'effectue pas sans violences. La première radicalisation répond directement à l'échec d'une initiative organisée par le RJ pour la création d'un nouveau canton et à l'intransigeance des autorités bernoises qui interprètent le résultat des votes de 1959 comme un désaveu définitif du mouvement [10]. Cherchant à rompre le statu quo, un Front de libération du Jura (FLJ) va surgir sur le flanc extérieur du RJ et mener alors deux séries successives d'attentats (1962-63 et 1965-66). Leurs auteurs [11] seront arrêtés rapidement, mais les violences ont contribué à dynamiser le conflit en le portant, pour la première fois, sur le devant de la scène nationale. Le RJ lui-même conclut de l'échec de l'initiative de 1959 la nécessité de mener une politique plus agressive et plus radicale de mobilisation II agit sur le plan idéologique et identitaire en articulant le mouvement autour des idées de l'ethnie française et de l'âme jurassienne. Il patronne la création de nouvelles organisations, comme le Groupe Bélier (son organisation de jeunesse), l'Association des Amis du Jura, etc. Il cherche, enfin, à désenclaver le conflit de son contexte local pour lui donner une dimension nationale et, par diverses actions internationales, tente également de créer une pression extérieure sur le gouvernement suisse [12]. Devant le regain de mobilisation séparatiste, un contre-mouvement se constitue à partir de son fief du sud du Jura. Celui-ci s'organisera de manière plus ou moins analogue au mouvement séparatiste et sera emmené par L'Union des patriotes jurassiens et, plus tard, par Force démocratique.

L'opposition inhabituelle de deux mouvements au sein du "corps" social, le nouveau radicalisme du mouvement séparatiste et le succès de la stratégie nationale du RJ inquiètent les autorités bernoises. En mars 1967, celles-ci se décident à reconsidérer la question jurassienne sans plus exclure a priori de solution et, dans la foulée, mettent sur pied une commission dite des 24 chargée d'évaluer la situation. Une "commission fédérale de médiation" entre également en scène à l'appel des autorités bernoises en 1968. Le 1er mars 1970, un additif

constitutionnel prévoyant deux alternatives - une solution d'autonomie régionale ou une procédure de scrutins sur l'autodétermination de la région - est accepté par le peuple bernois. Confrontées aux revendications maximalistes du RJ, lequel refuse de participer à des pourparlers sur la solution de l'autonomie, et réalisant la position minoritaire de cette solution [13], les autorités bernoises prennent la décision de mettre en branle le processus référendaire en décembre 1973. La procédure, qui va se dérouler de 1974 à 1978, suit un principe décentralisé d'autodétermination : la région est d'abord consultée, puis, en cas de l'existence de majorité en faveur de la séparation, les districts qui le désirent ont la possibilité de demander leur maintien dans le canton de Berne. Les communes jurassiennes limitrophes de l'éventuelle nouvelle frontière peuvent elles aussi demander une consultation pour leur rattachement à l'un ou l'autre des deux cantons, tandis que le paquet final est présenté au peuple suisse dans un ultime référendum.

Un des éléments clefs de l'écho que rencontre la "solution" référendaire bernoise dans le mouvement séparatiste réside dans la prédisposition de ce dernier à recourir à ce mode d'intervention. Nous l'avons vu, le RJ fait ses premières armes politiques avec l'organisation du référendum de 1959. Ensuite, les années 1960 ont vu l'expansion de la conscience jurassienne et l'option référendaire paraît cette fois plus prometteuse. En outre, le mouvement est homogène. Celui-ci est organisé de manière hiérarchique, centralisé, la direction du mouvement peut s'assurer de la fidélité et de l'engagement inconditionnel de l'ensemble de ses sections et organisations dans une campagne référendaire efficace. Cependant, la direction du RJ ne s'engage pas sans réticences dans la procédure référendaire. Du rapport de forces existant, le RJ appréhende une division territoriale de la région, et celle-ci reste bien en deçà de son programme basé sur l'idée de l'ethnie française. Par sa stratégie visant à la nationalisation du conflit, le RJ avait cru pouvoir impliquer le gouvernement fédéral de telle sorte que celui-ci aurait imposé aux Bernois une solution substantielle préservant l'unité de la région. De nombreux observateurs ont cru reconnaître une "révolte de la base" dans l'adoption par la direction du RJ de la stratégie référendaire, mais il semble que celle-ci fut plutôt le résultat du calcul tactique des démocrates-chrétiens lesquels, étant majoritaires dans le nord de la région, pouvaient alors envisager le contrôle politique du nouveau canton [14].

L'"ouverture" bernoise n'entraîne pas immédiatement une "déradicalisation du conflit jurassien. Le vote de 1974 va bien produire une majorité - étroite, avec 50,7% - en faveur de la création d'un nouveau canton, mais les votes successifs, dont l'enjeu sera le contrôle des districts du sud et des communes limitrophes, vont s'accompagner de campagnes agressives dégénérant souvent en batailles rangées entre les deux camps. Le "front" de ces luttes sera mené en principe par les deux organisations de jeunesse des mouvements, à savoir le Groupe Bélier pour les séparatistes et les Sangliers pour les antiséparatistes. A l'issue de chaque scrutin, on observe une recrudescence des attentats. Alors que la quasi totalité des actes de violence des antiséparatistes est dirigée contre des représentants du mouvement séparatiste, les violences séparatistes prennent également pour cible des représentants du pouvoir.

Comme prévu, le résultat de cette procédure divise en deux la région en deux parts, les trois districts du nord optant pour la séparation et les trois districts du sud choisissant de rester bernois. La division de la région est entérinée par le vote final du peuple suisse qui approuve la création du nouveau canton à 82% qui devient effective le 1er janvier 1979. Cette solution partielle parvient dans un premier temps à déradicaliser les mouvements. Finalement, chacune des parties peut revendiquer un succès relatif et, dans une perspective européenne, le succès des séparatistes est sans doute une expérience unique. Après le vote de 1978 et les campagnes référendaires, les violences dans la région cessent. Pourtant, ainsi que Marco Giugni [15] l'a montré, les mouvements ne se démobilisent pas complètement, les organisations ne se dissolvent pas (même si certaines s'éclipsent provisoirement) et la mobilisation semble se stabiliser dans les années 1980 à un niveau non négligeable. Le maintien de la mobilisation s'explique par la réarticulation du mouvement autour de l'objectif de la réunification du Jura. Au grand dam des autorités bernoises, le nouveau canton jurassien inscrit lui-même dans sa constitution un article controversé mentionnant sa disposition à accueillir toute nouvelle partie [16]. L'activisme séparatiste dans le sud de la région a conduit à deux petites vagues de violence, l'une en 1987 et l'autre, récente, en janvier 1993 où un poseur de bombe, membre de la hiérarchie du Groupe Bélier, est tué par l'explosion accidentelle des explosifs qu'il transporte dans sa voiture. Malgré la persistance d'un militantisme jurassien, il est vrai cependant que les radicaux sont sortis affaiblis de la procédure de scrutins des années 1970 et il est probable que la déradicalisation du conflit poursuive une trajectoire plus linéaire que cyclique.

Les institutions de la démocratie directe et du fédéralisme ont joué un rôle central dans la résolution du conflit jurassien. Mais, en même temps, ces institutions n'auraient été d'aucune "utilité" sans le génie stratégique du RJ ainsi que sa prédisposition à recourir et à accepter leur logique. La démocratie directe est apparue comme un instrument privilégié par les autorités bernoises. Presque chaque démarche était accompagnée d'un vote. De son côté, le mouvement jurassien n'était pas fondamentalement opposé à ce processus décisionnel. La procédure satisfaisait en outre les démocrates-chrétiens. Finalement, le refus du RJ de participer à des pourparlers sur la question de l'autonomie du Jura, limitait ses options stratégiques. Le principe contenu dans la cascade de scrutins correspondait de son côté à la logique du fédéralisme, laquelle accorde aux élites politiques locales le contrôle de leur territoire [17]. Il est vrai que la division de la région restait en decà des objectifs du RJ. Celui-ci avait mené sa campagne sur le principe de la francophonie et, en impliquant le gouvernement fédéral, avait cru pouvoir préserver l'unité de la région. Par cette stratégie, le RJ parvint certes à désenclaver le conflit de son contexte cantonal et permit ainsi de l'articuler dans des termes nationaux. Pourtant, dans le même temps, il excluait la solution francophone. C'est dans les termes du fédéralisme, accordant aux élites politiques locales (ici les démocrates-chrétiens) le contrôle de leur territoire et non dans ceux de la francophonie préférés par le RJ, que le conflit jurassien a trouvé une solution.

Les autonomes zurichois : la répression et la radicalisation Le mouvement autonome dit de Zurich se constitue à la suite d'un crédit, adopté par référendum, de 60 millions de francs suisses pour la rénovation de l'opéra de la ville en mai 1980. La mobilisation, qui va se centrer autour de la revendication d'un centre culturel autonome pour les "cadavres culturels de la ville", sera aussi inattendue que massive. Le mouvement se caractérisera par sa spontanéité et son intransigeance. Les autorités seront de leur côté hésitantes, partagées, mal à l'aise devant l'irruption de cet acteur peu conventionnel. Elles finiront, après les élections municipales de mars 1982, par opter définitivement pour la fermeture et la répression.

Avant de décrire l'interaction du mouvement dans les années 1980, il faut rappeler que la revendication d'un centre autonome n'est pas nouvelle à Zurich. De fait, elle avait été au coeur de la mobilisation de 1968 dans cette même ville et à l'origine d'une fameuse nuit d'émeute le 30 juin de la même année, et s'était prolongée dans le mouvement dit du Bunker. La mouvance zurichoise avait alors fait ses premières expériences avec les autorités et ses propres leaders et celles-ci ont joué un rôle dans la stratégie et la forme d'organisation adoptées quelque 10 plus tard avec le mouvement autonome.

Rappelons les traits principaux de cette première mobilisation : Le mouvement de 1968 à Zurich avait pris corps autour de l'idée d'un centre culturel autogéré par la jeunesse. L'objectif peut paraître modeste de la part des organisations de la nouvelle gauche montantes à Zurich, mais il leur semblait être un moyen efficace pour politiser la sous-culture du rock et cette stratégie entrait dans sa politique de recrutement. Malgré des interventions parlementaires soutenant la notion d'un centre de jeunesse, la municipalité s'était montrée jusquelà inflexible. Et lorsque la nouvelle gauche tenta de faire avancer le dossier en menaçant d'occuper des locaux désaffectés dans le centreville, l'influent quotidien libéral zurichois - la Neue Zürcher Zeitung estima que l'on glissait vers l'anarchie et s'étonna que le mouvement n'empruntât pas la voie traditionnelle de la démocratie directe. Le ministre libéral des Finances de la municipalité zurichoise et conseiller national écrivit un article influent dans un autre quotidien national, Der Bund, agitant le spectre du communisme et parlant de Zurich comme d'une "ville de front". La situation dégénéra en émeute dans la nuit du 30 juin 1968.

L'émeute du Globus et la répression policière qui s'ensuivit laissa le mouvement brisé et divisé. Un premier courant - celui des avantgardistes - choisit alors de se recentrer sur les luttes ouvrières, l'autre - celui des spontanéistes - préféra rester fidèle à la notion d'un centre autonome. Deux ans plus tard, la municipalité négocia avec les leaders de la gauche spontanéiste et les milieux progressistes de l'Eglise réformée l'ouverture d'un centre dans les locaux d'un abris antiatomique - le Bunker. A peine l'expérience débutée, les leaders de la gauche autonome tentèrent de manipuler les visiteurs du Bunker, souvent des marginaux, encore une fois pour leur donner une identité politique. Ils choisirent en outre une politique de confrontation avec la municipalité sur le mode de gestion du Bunker, celle-ci, succombant en partie à l'opinion publique défavorable, ferma le centre après trois mois d'expérience et mena dès lors une politique de franche répression.

A la fin du Bunker et à la répression du mouvement spontanéiste un petit groupe répondit par la radicalisation armée, mais la grande partie du mouvement se démobilisa progressivement et, fatiguée des tentatives de manipulation interne et des avant-gardes révolutionnaires, s'investit dès le milieu des années 1970 dans l'établissement d'une contre-culture articulée autour d'un réseau de magasins, bistrots et collectifs alternatifs. Cette contre-culture fut rejointe par les mouvements avant-gardistes ouvriéristes, victimes de la crise pétrolière et désabusés des principes léninistes de la lutte

révolutionnaire. A l'intérieur de la mouvance, il s'opère donc une sorte de repli sur soi. Les rêves révolutionnaires visant à défaire l'Etat, les stratégies avant-gardistes et leurs corrélats organisationnels élitaires sont remplacés par des stratégies de solidarité interne et l'émancipation individuelle se substitue au diktat des idéologies. Le quotidien submerge les théories. Or, le vote de l'Opéra intervient au moment même où les conditions d'existence de cette contre-culture s'érodent rapidement. En particulier l'"espace" est menacé par la flambée des prix de l'immobilier et le début de la crise du logement. Ce n'est donc, dans ces conditions, pas un hasard si le mouvement s'articule autour de la notion spatiale d'un centre autonome et entre, une nouvelle fois mais de manière largement défensive, dans une logique de confrontation avec l'Etat.

La stratégie du mouvement va se réaliser dans les contraintes de sa nouvelle structure organisationnelle et sur la base de ses expériences politiques passées. A aucun moment un groupe particulier ne va acquérir une position dominante et prendre la conduite des événements. La police, si prompte en 1968 à isoler les "meneurs", hésitera cette fois et se contentera de parler d'individus plus ou moins influents. Certes, l'absence de leaders peut en partie s'expliquer par la volonté du mouvement de se soustraire aux interventions policières, mais le rejet des groupes avant-gardistes auto-proclamés et des tentatives de manipulation interne semble être devenu quasi instinctif dans la mouvance. Les décisions stratégiques, si l'on peut les appeler ainsi, sont prises lors des assemblées générales du mouvement et sont marquées, dès lors, par leur spontanéité et leur caractère imprévisible. Dans ces conditions, il est clair que l'emprunt de la voie de la démocratie directe n'entre même pas en ligne de compte, pas plus que les assemblées générales ne délèquent un comité chargé de négocier des accords avec les autorités municipales. Le mouvement ne cherche pas véritablement à manoeuvrer au niveau des alliances avec des partis, il veut éviter toute tentative de récupération. La logique du mouvement est celle du "subito", elle fonctionne tel un ultimatum et non négociable.

Les autorités municipales, il va sans dire, seront empruntées devant la soudaineté de la mobilisation ainsi que les formes et l'intransigeance des revendications. Elles sont placées d'emblée sur un terrain de négociations directes avec un mouvement qui leur rappelle peut-être les déboires de 1968 et le mouvement autonome se montre par ailleurs peu porté au dialogue et au compromis. En 1980, la municipalité zurichoise est une coalition traditionnelle entre le parti socialiste, un parti centriste et les partis bourgeois, et, en tant que

telle peu susceptible de réagir de manière uniforme et cohérente aux revendications autonomes. Il existe de surcroît dans le canton et la ville de Zurich une influente tradition anticommuniste qui peut se révéler fatale pour tout projet associé de près ou de loin à une idéologie d'extrême gauche. Le parti socialiste lui-même est divisé. Finalement, pourtant, il se dessine une fragile alliance entre le parti socialiste et le parti centriste, représentant 5 des 9 sièges de la municipalité, qui se déclare sensible aux revendications du mouvement et propose l'ouverture d'un centre autonome. En partie sous la pression de l'opinion publique qui se mobilise, le centre sera cependant refermé un peu plus tard, puis réouvert, mais sous de nouvelles conditions. En mars 1982, les élections municipales se traduisent par un changement de majorité en faveur des partis bourgeois qui gagnent un siège clé à la municipalité. Celle-ci considère avec raison que cette victoire exprime un désaveu de la politique passée et ferme définitivement le centre autonome au lendemain même des élections.

L'indécision et les atermoiements reflètent le malaise des autorités municipales devant un mouvement qui n'emprunte pas les voies d'accès privilégiées par le système et ne respecte pas les principes élémentaires de la négociation. En 1982, la vulnérabilité de l'Etat s'est traduite de manière classique par un changement de majorité électorale. Cependant, elle aurait aussi bien pu prendre la forme d'une action des opposants de la politique municipale qui se servaient du droit de référendum pour fermer le centre autonome. Au début de cette décennie, la municipalité zurichoise, contrôlée cette fois par une alliance socialiste et écologiste, a proposé précisément par voie de référendum l'ouverture définitive d'un centre culturel alternatif dans les locaux désaffectés d'une école - la Kanzlei - et, par deux fois, le projet municipal a été rejeté. L'opposition s'est articulée essentiellement à travers l'idée que le centre ne répondait pas à la tradition suisse d'équillibre idéologique et correspondait de fait à un centre pour l'extrême gauche. Le second projet de la Kanzlei était pourtant chapeauté par une organisation fort traditionnelle : Pro Juventute.

Durant l'interaction de 1980, face aux hésitations et atermoiements de la municipalité, les actions des plus radicaux ont petit à petit pris le dessus de la mobilisation. Les actions policières furent aussi massives que diffuses et les quelque 3000 arrestations entre 1980 et 1982 ont sans aucun doute contribué à renforcer le phénomène de radicalisation du mouvement. Cependant ce n'est qu'une fois le mouvement autonome démobilisé que l'on a pu observer une recrudescence de la violence. La violence autonome a en effet culminé en 1985 avec

quelque 35 attentats. La majeure partie des attentats fut le fait d'un groupe établi dans deux collectifs de la ville voisine de Winterthur et qui s'intitula les "Cellules autonomes". A l'instar de la stratégie du mouvement autonome, la violence des Cellules autonomes resta cependant largement spontanéiste et n'a pas entraîné la clandestinité du groupe ou l'emploi de tactiques nécessitant une professionalisation de l'organisation. Il y a un continuum organisationnel et stratégique entre les formes de mobilisation et de violence au sein des mouvements qui, à notre avis, excluait le devenir proprement "terroriste" des cellules autonomes [18].

On peut finalement affirmer que la répression des autorités et la radicalisation successive du mouvement étaient inscrites à la fois dans l'exclusion mutuelle de leur répertoire stratégique respectif et dans la cristallisation du débat autour de clivages idéologiques. Les hésitations des autorités rappellent l'étroitesse de leur marge de manoeuvre dans une coalition gouvernementale et dans un système qui accorde à des groupes organisés un droit de veto capable de bloquer des décisions municipales. La structure organisationnelle du mouvement autonome, quant à elle, ne correspondait pas aux formes d'action privilégiées par le système politique suisse. Finalement, le projet d'un centre autonome, du Bunker de 1968 à la Kanzlei de 1990 en passant par le Centre de 1980, s'est trouvé prisonnier d'une tradition cantonale fortement anticommuniste et ne parvint jamais à échapper à la logique exclusive de celle-ci.

Les institutions, l'Etat et les acteurs L'impact des institutions suisses - la démocratie directe et le fédéralisme ici - sur les mobilisations sociales ne paraît plus aussi direct et univoque que semble le supposer l'argument de l'ouverture du modèle politique. Plutôt que d'interpréter les institutions dans une perspective essentiellement dichotomique - ouvertes ou fermées -, il convient de parler de leur sélectivité relativement à des formes ou à des types de mouvement. Dans cette conclusion, nous nous proposons de reprendre quelques points qui sont apparus évidents sous l'éclairage des descriptions précédentes.

La démocratie directe joue un rôle clef dans l'interaction entre l'Etat et les mouvements en Suisse. Pourtant, et cette considération nous paraît négligée dans l'argument de l'ouverture, le jeu de la démocratie directe est compliqué par l'intervention d'un troisième acteur, à savoir les opposants des mouvements sociaux. Dans la perspective de l'Etat, la démocratie directe est avant tout une contrainte relativement à sa discrétion et son autonomie. L'Etat n'est pas libre d'imposer "par le

haut" une solution à un conflit politique. Du point de vue des mouvements sociaux, la démocratie directe (l'initiative principalement) peut apparaître comme une opportunité unique de peser dans les décisions politiques et d'innover dans un contexte initial d'exclusion [19]. Cependant, la démocratie directe est également un puissant instrument à disposition de leurs opposants qui, le plus souvent, disposent de ressources supérieures. A supposer qu'un gouvernement bienveillant tente d'autorité de satisfaire les revendications d'un mouvement de contestation, la "solution gouvernementale" est à la merci du veto de ses opposants qui peuvent saisir le droit de référendum. Le projet modéré de la Kanzlei à Zurich fit les frais en somme de cette forme d'action triangulaire. Le conservatisme, plus que l'innovation, est de facto le résultat de la démocratie directe.

Un des facteurs clé du succès de mouvement jurassien et, a contrario de l'échec du mouvement autonome zurichois, fut probablement la disposition organisationnelle du premier à s'engager efficacement dans une campagne référendaire. Les théories des mouvements sociaux ne sont pas unanimes sur le rôle joué par les organisations dans le succès des mouvements. Alors que McCarthy et Zald attribuent un rôle déterminant à la capacité d'organisation des mouvements [20], Piven et Cloward estiment que le spontanéisme est plus efficace [21]. Dans le contexte suisse, la démocratie directe est un carcan qui sélectionne sans aucun doute les groupes les plus organisés. Les séparatistes jurassiens étaient organisés de manière à entrer de plein pied dans le processus de scrutins prévu par l'additif constitutionnel de 1970. L'unité du mouvement sous la direction stratégique du Secrétariat du Rassemblement jurassien fut centrale pour la "victoire" de 1974. Les autonomes zurichois, pour leur part, ne disposaient pas d'une structure organisationnelle taillée en fonction de la démocratie directe. Ils n'ont pas cherché non plus à construire des alliances avec les partis, cruciales, pourtant dans un vote. La capacité de mobilisation en fonction des termes de l'institution de la démocratie directe en Suisse est un facteur primordial de succès pour les mouvements sociaux. Si la démocratie directe était une "ouverture" pour les séparatistes jurassiens, elle fut une "fermeture" pour les autonomes zurichois. Cette institution, en introduisant dans un système dit consociationnel un élément de compétition, sélectionne les mouvements les plus organisés.

Le rôle de l'Etat comme médiateur des conflits (industriels) dans les sociétés capitalistes a souvent été relevé dans les théories politiques. En Suisse, cette fonction est particulièrement saillante et, ce, pour des

raisons plus structurelles qu'inhérentes à la logique du capitalisme. Dans le conflit jurassien, l'Etat fédéral n'avait pas le pouvoir constitutionnel d'imposer une solution au canton de Berne, il s'est par conséquent borné à offrir sa médiation. Vulnérable également en vertu de l'existence du référendum, l'Etat (fédéral, cantonal ou municipal) n'agit bien souvent pas en fonction d'un programme propre mais cherche en permanence une troisième voie idéale entre des intérêts conflictuels. La solution des autorités bernoises, par son découpage du conflit, parvint à rallier opposants et séparatistes dans une ultime bataille à travers l'usage de la démocratie directe censé sceller le "compromis". Dans les interactions de 1968 et de 1980 à Zurich, la municipalité s'est vue contrainte, bien malgré elle, de négocier directement une solution substantielle avec le mouvement. Ses hésitations et atermoiements, ses innovations et retours en arrière continuels, ne furent que le reflet de l'étroitesse de son champ de manoeuvre. Finalement, le (second) projet de la Kanzlei, pour la gestion duquel la municipalité était parvenue à gagner une association traditionnelle (Pro Juventute), fut un ultime compromis, forme édulcorée du projet initial de centre autonome.

L'échec du compromis de la Kanzlei fut, à notre sens, autant le produit de l'indigence des ressources organisationnelles des autonomes que de l'institution du fédéralisme. C'est là une thèse un peu provocatrice, mais on peut l'étayer raisonnablement en comparant encore une fois le mouvement autonome avec le mouvement séparatiste. A priori, on l'a dit, les objectifs des autonomes zurichois pouvaient paraître modestes (un centre alternatif), tandis que ceux des séparatistes jurassiens touchaient finalement le coeur de la notion de canton (la souveraineté de Berne sur la région jurassienne). Pourtant, à y regarder de plus près, la logique du fédéralisme avantageait sérieusement le mouvement jurassien.

La nature du fédéralisme suisse réside, on l'a vu, dans le contrôle accordé aux élites locales d'un territoire caractérisé par une relative homogénéité culturelle ou, en d'autres termes, par une segmentation [22]. Dans cette perspective et contrairement aux hypothèses de Kurt Mayer, la modération suisse s'explique moins par l'entre-croisement des clivages sociaux que par l'autonomie politique accordée aux territoires marqués précisément par une segmentation. Avant la solution jurassienne, par deux fois la division territoriale fut choisie pour résoudre une hétérogénéité culturelle devenue conflictuelle dans un canton. En 1597, le canton d'Appenzell se scinda en deux demi-cantons après le ralliement de Rhodes extérieur à la Réforme. La division de Bâle fut décidée en 1833 à la suite de tensions

entre la ville et la région rurale [23]. La sécession du nord du Jura peut, dans ce contexte, s'expliquer par le fait que les revendications séparatistes s'articulaient dans l'esprit d'une institution essentielle de la Suisse. Le nord du Jura était fortement segmenté et la cascade de scrutins des années 1970 s'est déroulée conformément au principe du contrôle (jusqu'au niveau communal) territorial des élites locales. Il nous paraît significatif que les revendications séparatistes n'aient abouti qu'une fois la stratégie de nationalisation du conflit du Rassemblement jurassien réussie. Jusque-là, le conflit se trouvait dans une impasse. Lorsque le mouvement est devenu un problème national, la solution fédéraliste s'est imposée.

A l'opposé, le mouvement autonome zurichois s'est articulé dans une dimension de l'autonomie qui n'a pas de fondements historiques ou institutionnels en Suisse. En revendiguant, finalement, le contrôle (la gestion) d'un centre culturel alternatif, le mouvement autonome renvoyait à un type d'arrangement socio-politique étranger, et contraire même, au fédéralisme. Le principe organisationnel qui attribue aux idéologies plutôt qu'aux entités territoriales un espace d'autonomie est connu sous le terme de système à piliers ("pillarization") et renvoie à son modèle classique néerlandais. Les Pays-Bas, avant la "depillarization" progressive des années 1970, se fondaient précisément sur un arrangement institutionnel qui accorde aux élites des segments idéologiques (religieux, mais de classe également) la gestion autonome selon un principe non territorial de leurs segments respectifs (écoles, médias, partis, etc.). Ainsi, la maxime des autonomes zurichois - l'élite culturelle est en droit d'avoir "son" opéra, mais les jeunes autonomes ont un droit équivalent pour "leur" culture -, résonne-t-elle sans doute dans un système politique du type des Pays-Bas, mais elle s'avère étrangère à l'arrangement institutionnel suisse. On peut même affirmer qu'elle s'oppose directement à l'essence du fédéralisme. La "culture dominante" au niveau cantonal est le fondement du fédéralisme et, pour ceux qui osent défier l'hégémonie locale, elle se traduit par le blocage et la répression.

Le système politique suisse ne peut pas être qualifié simplement d'ouvert et ses institutions comportent une ambiguïté intrinsèque. Elles sont sélectives. La démocratie directe favorise les mouvements organisés (et de fait exclu les mouvements spontanéistes) et, le plus souvent, s'avère être un instrument efficace pour les forces conservatrices. En imposant de fortes limites à l'autonomie de l'Etat, la démocratie directe est sans doute un frein aux facultés d'innovation politique. Le fédéralisme, lui aussi, fonctionne plus comme un prisme

sélectionnant les revendications et en excluant d'autres que comme une structure ouverte. Les mouvements régionalistes bénéficient d'une manière sans doute unique de l'institution du fédéralisme, alors que dans des systèmes centralisés (la France par exemple) ces mouvements ont en principe toujours été confronté à la répression. En revanche, les mouvements contestant l'hégémonie de l'élite politique dans les cantons se heurtent à la règle d'or du fédéralisme. Aux Pays-Bas, par contraste, un mouvement régionaliste aurait sans doute été réprimé, tandis que le mouvement des autonomes urbains fut assez largement coopté par le système en vertu de l'arrangement institutionnel des "piliers".

- [1] Fricker, Yves, "Switzerland's Image Abroad" in Switzerland in Perspective, ed. by Janet Eve Hilowitz, Greenwodd Press, New York 1986, pp. 219).
- [2] Mayer, Kurt, "Cultural Pluralism and Linguistic Equilibrium in Switzerland", American Sociological Review, no 16, pp. 157-163; "The Jura Problem: Ethnic Conflict in Switzerland", Social Research, no 35, pp. 707-741.
- [3] Lehmbruch, Gerhart, "A non-competitive pattern of conflict management in liberal democracies: the case of Switzerland, Austria and Lebanon", papier présenté au 7ème Congrès mondial de l'Association des sciences politiques à Bruxelles (1967), publié dans Consociational Democracy, édité par Kenneth McRae, McClelland and Stewart, Toronto 1974, pp. 90-97.
- [4] Cf. Kriesi, Hanspeter, Ruud Koopmans, Jan Willem Duyvendak and Marco Giugni, "Social Movements and Political Opportunities in Western Europe", European Journal of Political Research, n°22, 1992, pp. 219-244. Le niveau d'activité est calculé en termes de volume d'actions par habitant et l'étude compare la Suisse avec la France, l'Allemagne et la Hollande.
- [5] Ce modèle s'inspire plus spécifiquement du courant dit politique de la recherche sur les mouvements sociaux, dont font partie notamment Charles Tilly (From Mobilization to Revolution, Addison-Wesley, Reading 1978, Doug McAdam (McAdam, Doug, Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970, university of Chicago Press, Chicago 1982) et Sidney Tarrow (Struggling to Reform: Social Movements and Policy Change during Cycles of

Protest, Western Societies Program, Occasional Paper n° 15, Cornell University 1983).

- [6] La démocratie directe existe à tous les niveaux du système suisse, fédéral, cantonal et municipal, mais selon des règles sensiblement différentes pour chacun d'eux. Le droit d'initiative accorde aux citoyens une faculté d'initiative législative dans le contexte de révision constitutionnelle et exige, au niveau fédéral, 100.000 signatures pour être exercé. Le référendum est le processus par lequel le peuple suisse peut exercer un droit de veto au niveau législatif et exige (lorsqu'il n'est pas obligatoire) 50.000 signatures pour donner lieu à un vote.
- [7] Theda Skocpol définit l'Etat comme un "ensemble d'organisations, administratives, policières et militaires avec à leur tête, et plus ou moins bien coordonnées par, une autorité exécutive" (States and Social Revolutions, Cambridge University Press, Cambridge 1979, p. 29). Ce terme est utilisé ici de manière interchangeable avec celui d'"autorités" ou d'"exécutif". Le "système politique" est défini ici de manière étroite comme l'ensemble formé par les institutions et la tradition en tant qu'elles forment un cadre de contraintes et de facilitations relatif aux stratégies à la fois des mouvements sociaux et de l'Etat dans le contexte d'une interaction conflictuelle. Le système politique défini de cette manière est en général appelé la "structure des opportunités politiques" ou POS dans la littérature.
- [8] Moeckli, un politicien jurassien, se voit refuser un poste ministériel au gouvernement bernois à la suite d'une intervention parlementaire prétextant qu'en vertu de son importance ce dernier ne saurait être attribué à un francophone.
- [9] Les démocrates-chrétiens recueillent 41.8% des voix aux élections cantonales de 1966 dans l'ensemble des trois districts du nord du Jura, mais ne sont représentés dans le canton de Berne (sans le Jura) que dans la proportion de 3.2%. Les représentants jurassiens dans l'exécutif bernois sont en général issus du parti radical-libéral. cf. Dunn (James A.), ""Consociational Democracy" and Language Conflict: A Comparison of the Belgian and Swiss Experiences", Comparative Political Studies, vol 5, no 1, 1972, p. 22).
- [10] 52% la rejètent. Seuls les trois districts du nord du Jura l'acceptent.

- [11] L'un d'eux, Jean-Baptiste Hennin, obtiendra d'ailleurs l'asile politique en France après s'être échappé de prison grâce à l'aide d'un comité de soutien.
- [12] L'organisation de la jeunesse du RJ va par exemple occuper l'ambassade suisse à Paris le 1er août 1970.
- [13] Cette solution avait reçu initialement l'appui d'une troisième force.
- [14] Cf. Ganguillet Gilbert, "Die Jurafrage als peripherischer Minderheitenkonflikt", in : Bewegung in der Schweizerpolitik, édité par Hanspeter Kriesi, Campus, Frankfort, 1985, pp. 111.
- [15] Marco Giugni (Giugni, Marco, "La mobilisation des nouveaux mouvements sociaux en Suisse, 1975-1989", Travaux et communications, n° 2, 1991, Université de Genève, pp. 1-122.
- [16] L'article 138 n'a pas reçu de garantie fédérale, mais a été repris sous une forme plus militante par le RJ.
- [17] Pour cette interprétation du fédéralisme suisse, voir Kriesi (Hanspeter), "Federalism and Pillarization: The Netherlands and Switzerland compared", Acta Politica, n° 25, 1991, pp. 433-450.
- [18] Sur la notion de ce continuum, cf. Dominique Wisler, Violence politique et mouvements sociaux. Etude sur les radicalisations sociales en Suisse. Georg, Genève 1994 (à paraître).
- [19] Andreas Gros, un des leaders du mouvement pacifiste suisse, l'appelle "la perle du système politique suisse".
- [20] McCarthy John and Zald Mayer, "Ressource Mobilization an Social Movements: A partial Theory", American Journal of Sociology, 82, no 6 (1977), pp. 1212-41.
- [21] Piven Frances and Cloward Richard, Poor People's Movements, Vintage Books, New York 1977.
- [22] Cf. Kriesi, Hanspeter, Ruud Koopmans, Jan Willem Duyvendak and Marco Giugni, "Social Movements and Political Opportunities in Western Europe", European Journal of Political Research, n°22, 1992, pp. 219-244.

[23] Dunn (James A.), "Consociational Democracy" and Language Conflict: A Comparison of the Belgian and Swiss Experiences", Comparative Political Studies, vol 5, no 1, 1972, p. 35).